



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN DES AMÉNAGEMENTS BUS-VÉLO DE TRANSITION RÉALISÉS PAR LA MÉTROPOLE DE LYON DEPUIS 2020 : RÉSULTAT POSITIF

Dans le cadre de sa politique de pérennisation des aménagements cyclables transitoires, la Métropole de Lyon a décidé de pérenniser la piste cyclable créée en septembre 2020 sur la Montée de la Boucle à Caluire-et-Cuire, et en parallèle, de supprimer les aménagements Quai Charles de Gaulle, le long de la Cité Internationale à Lyon 6^e.

En 2020, en pleine pandémie de COVID 19, afin d'accompagner le premier déconfinement et de permettre au plus grand nombre de circuler à vélo en toute sécurité, la Métropole de Lyon avait procédé à la réalisation d'une soixantaine d'aménagements cyclables transitoires sur le réseau des grands axes de circulation. Cet été, La Métropole de Lyon a donc décidé de pérenniser l'aménagement cyclable sur la Montée de la Boucle à Caluire-et-Cuire et d'effacer celui sur le quai Charles de Gaulle (Lyon 6°).

Fabien Bagnon, Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de la voirie et des mobilités actives, souligne : « Les aménagements de transition sont faits non seulement pour améliorer la mobilité de l'ensemble des usagers, mais aussi pour sécuriser les itinéraires cyclables, tout en permettant aux véhicules de secours et aux bus de gagner en temps de trajet. »

Près de 1500 cyclistes empruntent, quotidiennement, la piste cyclable Montée de la Boucle (3 comptages successifs depuis 2020 montrent l'augmentation continue de la fréquentation, dont le dernier réalisé en décembre 2021). Cet axe est donc devenu structurant au sein du réseau cyclable métropolitain ; sa pérennisation a été permise grâce au travail conjoint Métropole de Lyon – SDMIS pour permettre aux sapeurs-pompiers un accès à l'hôpital de la Croix-Rousse plus rapide en empruntant la piste cyclable.

L'aménagement sur le quai Charles de Gaulle (Lyon 6°) dont l'effacement se fera à l'automne était peu emprunté (180 vélos/jour). Des alternatives existent d'ores et déjà en quai bas, à travers le parc ou par l'allée Achille Lignon. L'arrivée de la future VL1 viendra également réaliser une piste cyclable sur cet axe à l'horizon 2025.

Depuis 2020, la Métropole de Lyon a pérennisé plus de 80% de ses aménagements cyclables transitoires :

- 54 projets d'urbanisme transitoire sur 63 ont été pérennisés, pour un linéaire de plus de 76 km. Parmi eux, 6 aménagements seront pérennisés à travers Les Voies Lyonnaises (par exemple : la VL1 quai de Grande Bretagne en cours de travaux, quai de Saône RD pour la VL3 ou encore la VL12 à travers Champagne-Limonest)
- 3 ont été supprimés :
 - Sur le pont de la Guillotière
 - Sur la rue Centrale à Craponne
 - Quai Charles de Gaulle le long de la Cité Internationale



L'ensemble de ces nouveaux aménagements a contribué à la sécurisation des déplacements à vélo et donc à une augmentation de la pratique, mais aussi à améliorer la performance des bus car il y a eu de nombreux aménagements sous forme de nouveaux couloirs de bus mixtes, ouverts aux vélos (14 km).

On décompte 1 134km d'aménagements cyclables sur le territoire, et une pratique du vélo qui progresse de +56% sur le 2^e trimestre 2022 à comparer au 2^{ème} trimestre 2019 (période pré-COVID).